leur ancien enseignement, veut aller à Moscou, mais ils feront leur devoir de socialistes avant tout. Ils se rallieront à la majorité, qui a voté l'adhésion à la IIIe Internationale, et ils n'iront pas à plat ventre comme la indique Varenne.

Varenne et Renaudel interrompent Faure, qui retourne l'expression et dit que ce sont les socialistes de guerre, qui se sont mis à plat ventre et ont prostitué le socialisme. Faure parle de Briand.

Toi qui parles, dit Renaudel, tu es l'adjoint du Maire Radical de Saint-Etienne !

On passe aux départements.

Un délégué de la Loire-Inférieure dit qu'il faut aller à Moscou, dont les 1.600 cloches sonneront le glas de la bourgeoisie mondiale.

Le délégué du Lot-et-Garonne explique la récente consultation électorale de ce département, qui aboutit à l'élection du socialiste Jean Renaud. « Le programme révolutionnaire, dit-il, n'a pas fait peur aux paysans excités par les coups de fouet du Bloc National. »

Le délégué de la Moselle dit que dans ce département, les effectifs socialistes composés avant la guerre de militants Allemands qui ont dû quitter le pays, sont fournis à présent surtout par des paysans indigènes.

Avant la guerre, les socialistes n'obtenaient que 40 % des suffrages, ils arrivent maintenant à 38 % grâce aux efforts continus des socialistes et des syndicalistes ouvriers ou paysans. La Fédération a droit maintenant, dit-il, à 76 mandats. Ces 76 mandats sont pour l'adhésion à la 3e Internationale (Applaudissements à gauche), mais avec les réserves formulées par Frossard lui-même (applaudissements à droite).

Le Nord et le Pas-de-Calais

On arrive au département du Nord. — La Fédération du Nord a donné 462 mandats pour l'adhésion à la 3e Internationale, environ 247 à la motion Longuet, et 18 à la motion Blum. Un délégué fait remarquer que, parmi les 18 de la motion Blum figure l'unanimité de la section de Dunkerque qui a fait la grève générale des dockers pour empêcher le transport de matériel destiné aux ennemis de la Russie, parce que dans le Nord, on ne confond pas la Révolution Russe avec l'ennemi de Lénine. Un délégué des 462 adhérents à la 3e Internationale répond que le Nord a secoué la tutelle des grands chefs qui faisaient à leur gré la majorité, qu'un redressement s'est déjà produit dans l'organisation syndicaliste et que le même fait va se produire dans l'action socialiste du Nord.

Evrard donne les chiffres du Pas-de-Calais 267 pour la motion Cachin-Frossard, 145 pour la motion Longuet, et 67 pour la motion Blum.

Evrard explique qu'il y a eu de nombreuses abstentions et que l'esprit unitaire avec respect des minorités n'a pas diminué dans le Pas-de-Calais.

VARENNE explique la situation du Puy-de-Dôme. La Fédération, dit-il, a tenu un premier Congrès où 25 voix sont allées à la motion Cachin-Frossard, 13 à la motion Longuet et 68 à la motion Blum. On a essayé d'arriver à une entente, mais les partisans à tout prix de l'adhésion à l'Internationale de Moscou se sont refusés à un arrangement. Un second Congrès a eu lieu. Les extrémistes n'ont plus obtenu que 23 mandats contre 72 aux partisans de l'Union. Il est entendu que si l'union ne peut se faire à Tours, chacune des trois tendances du Puy-de-Dôme, reprendra sa liberté d'action.

On s'arrête là pour aujourd'hui et le Congrès renvoie à demain la suite de la discussion.

Sacrifice de mère

LES VÊTEMENTS ENFLAMMÉS, ELLE REFUSA POUR LE PRÉSERVER, LE SECOURS DE SON FILS ET MOURUT BRULÉE VIVE.

Un pénible accident, qui a provoqué une légitime et douloureuse émotion parmi les habitants, s'est produit vendredi après-midi à Saint-Saulve, près de Valenciennes.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir :

En allumant sa lampe, Mme Monnez, 34 ans, originaire de Saméon, dont le mari est instituteur et qui, elle-même, dirigeait l'école maternelle de la rue de Mons, mit le feu à ses vêtements.

Affolée, la malheureuse se précipita dans la cour où, sous l'action du vent, le feu trouva un aliment.

Son fils aîné, âgé de 5 ans et demi, voulut porter secours à sa mère, mais celle-ci, craignant que l'enfant ne subisse le même sort qu'elle, l'en écarta.

Aux cris poussés par la victime, des voisins accoururent ; quand ils arrivèrent, ils se trouvèrent en présence d'une torche vivante.

Après des soins empressés, on transporta la malheureuse à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, où elle expira vers minuit.

Ses parents, qui habitent au Faubourg de Lille, furent prévenus avec tous les ménagements possibles.

Mme Monnez était mère de trois enfants : l'un, âgé de 5 ans et demi, et les deux autres, de 29 et 11 mois.

Ensevelis sous 12,000 kilos de terres

UN OUVRIER EST MORT PLUSIEURS SONT BLESSES

Amiens, 25 décembre. — Un éboulement s'est produit à Muiru, dans une carrière de phosphates. Plusieurs ouvriers ont été ensevelis sous une masse de 12.000 kilos. L'un d'eux, nommé Christian Théry, 18 ans, a été tué.

Plusieurs ont été blessés.

Un nouveau régime des pensions

PROJET DE LOI

MM. Ernest Lamy, Bouilloux, Lafont, Charles Lebouée, députés, et un grand nombre de leurs collègues, ont déposé une proposition de loi portant modification au régime des pensions civiles et militaires. Cette proposition, qui comprend 72 articles, poursuit les buts suivants :

1. Faire cesser les rivalités qui existent avec une persistance sans égale entre les fonctionnaires, les salariés de toutes catégories, les militaires qui ont des statuts différents ;

2. Etablir un régime stable régissant le passé, assurant le présent et prévoyant l'avenir ;

3. Administrer la justice aussi parfaitement que possible en basant la loi sur le grand principe suivant : A salaires égaux doivent correspondre des pensions égales.

Le régime fiscal des R. L.

UN AVIS DE LA COMMISSION

Paris, 25 décembre. — La Commission des Régions Libérées s'est réunie vendredi, sous la présidence de M. Ribot.

M. Gouge a donné lecture d'un avis sur ce projet relatif au régime fiscal applicable dans les régions qui ont subi l'occupation ennemie.

Après intervention de MM. René eGuge, Debierre, Lebrun, la Commission a adopté un amendement de M. Debierre spécifiant que les exemptions s'étendront aux revenus de 1919.

M. Gouge a été autorisé à déposé son avis.

Les super-taxes de luxe

MENACE DES RESTAURATEURS PARISIENS

Paris, 25 décembre. — Les grands restaurateurs parisiens se sont réunis à 15 heures, sous la présidence de M. Drouant, dans une salle du Boulevard Bonne-Nouvelle afin de protester contre la résolution votée par le Conseil Général de la Seine, qui tend à demander d'urgence au gouvernement le dépôt d'un projet de loi instituant des surtaxes de 50 % sur le supplément des recettes supérieur au prix normal des repas et des places de spectacles pour les 24 et 31 décembre.

Ils ont décidé de fermer leurs établissements définitivement le 31 décembre, si les Chambres adoptent cette loi.

Le roi d'Angleterre va visiter Verdun

Paris, 25 décembre. — Le roi d'Angleterre traversera la détroit, le 6 janvier, allant à Verdun, où a été récemment adopté par Londres. Il visitera ainsi les champs de bataille et l'ossuaire de Douaumont.

Le Comité de Verdun, à la tête duquel sont MM. Poincaré et Maginot, compte à instituer, au printemps prochain une journée nationale dite « Journée de Verdun », où, dans la France entière, seraient recueillis les fonds pour hâter l'érection de l'ossuaire.

« L'insoulevable » a été soulevé

Paris, 25 décembre. — Johnny Coulon n'est point atteint « insoulevable » qu'on veut bien le dire. La preuve, est qu'hier soir même — dans la salle du dentiste Rather, qui avait organisé une soirée spéciale en vue de présenter Coulon à un public compétent — il a pu, malgré — à plusieurs reprises et par soi dans positions différentes — nous l'avons vu enlever de terre, alors que ses deux mains, cependant, étaient occupées contre la région cardiaque et le foie du patient de son soulevage.

La Fédération des Ports et Docks a fait confiance à la C. G. T.

Paris, 25 décembre. — Le Congrès de la Fédération nationale des ports et docks a continué aujourd'hui à la Maison des Syndicats, la discussion de l'orientation syndicale, au cours de laquelle Vigneaud, secrétaire général, a déclaré ne plus vouloir renouveler son mandat, qui a été confié à un délégué de la région méditerranéenne, sous réserve d'approbation de son syndicat.

La C. G. T., mise en cause pour la grève du mai, a été énergiquement défendue par Dumercq, son délégué, et à une grosse majorité, bénéficie d'un vote de confiance à la suite duquel le Congrès a été clos à 19 h. 30.

L'Ecole laïque en péril

LE CONSEIL FÉDÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT DENONCE UN DOUBLE DANGER

Paris, 25 décembre. — Le Conseil fédéral de l'enseignement laïque, réuni aujourd'hui à l'Union des Syndicats, a voté un ordre du jour dans lequel il est dit :

« Le Conseil fédéral constate que l'insuffisance des traitements dans l'Enseignement a déjà eu pour résultat de réduire le nombre des instituteurs de 55.300 en 1912, à 27.000 en 1920 ; que cette situation crée un véritable péril pour l'école laïque ; que les poursuites intentées contre les syndicats de fonctionnaires en général, et à ceux de l'enseignement en particulier, n'ont d'autre but que de briser entre les mains des travailleurs leurs moyens de défense ; proteste contre l'insuffisance du projet ministériel sur les traitements, réclame pour les membres de l'enseignement une rémunération égale à celle des fonctionnaires de même culture (péréquation), dénonce à la population le danger que courent les idées laïques ; affirme sa volonté de rester attaché à la classe ouvrière groupée dans la C. G. T. et décide que les conseillers départementaux donneront leur démission en signe de première protestation.

Menalkas Duncan veut être habillé comme tout le monde

VOILA LE MOTIF DE SA FUGUE

Paris, 25 décembre. — Le jeune Menalkas Duncan a réintégré, hier, le domicile paternel, non sans avoir nettement signifié qu'il entendait désormais s'habiller comme tout le monde et ne plus revêtir tuniques et sandales d'un autre âge. Il désire passer maintenant inaperçu et ne plus prêter aux quolibets qui saluaient son passage.

Et c'est là tout le secret de sa fugue.

En compagnie de M. Bourbeau, industriel, 100, rue de la Tour, ami de sa famille et confident de ses aspirations, il fut retrouvé jeudi dernier à Pussey (Seine-et-Marne) par l'inspecteur Perruchot.

Celui-ci invita le garçonnet en rupture d'hellénisme et son mentor à rentrer à Paris où M. Murat, commissaire de Saint-Germain-des-Près, désirait recevoir leurs explications. Ce fut chose faite hier et, sa déposition signée, chacun d'eux regagna son domicile.

M. Duncan, le père, est-il satisfait des décisions de son fils ? Il n'y paraît guère, car il a bruyamment — brutalement même, assure-t-on — chassé de son habitation, ceux qui étaient venus aux nouvelles.

Le secret de la femme nue

Paris, 25 décembre. — Une inconnue d'environ 60 ans, a été trouvée complètement dévêtue dans une voiture abandonnée, passage du Trône Des gardiens de la paix, après l'avoir enveloppée dans des couvertures, l'ont transportée à l'Hôpital Saint-Antoine. C'est en vain que M. Gauthier, commissaire de Sainte-Marguerite, a tenté de l'interroger. La malheureuse, qui a les yeux grands ouverts, ne peut proférer un seul mot ni écrire ce qui a pu lui arriver.

Un homme a tué

LA COUR D'ASSISES L'A ACQUITTÉ AVEC FELICITATIONS

La Cour d'Assises de la Seine, présidée par M. Drioux, conseiller à la Cour, a acquitté avec félicitations du jury, M. Gabriel Guimonet, 36 ans, né à Orléans, gardien d'usine à Paris qui, le 23 août 1920, à 10 heures du soir, aux Lilas, poursuivit et tua d'un coup de revolver le nommé Busset qui avait pris la fuite après avoir donné un coup de couteau et blessé grièvement un nommé Charriol.

Deux cadavres dans une chambre

UN COUPLE A DU S'EMPOISONNER

Paris, 25 décembre. — Hier soir, dans un hôtel du boulevard Serrurier, un homme et une femme ont été trouvés inanimés. L'enquête a permis d'établir qu'il s'agissait probablement d'un suicide par empoisonnement.

La femme s'appelle Aimée Biaud, âgée de 37 ans. Quant à l'homme, c'est un belge, Isidore Petit, né à Liège, âgé de 29 ans.

Le corps de ce dernier a été envoyé à la morgue aux fins d'autopsie.

La femme a été transportée dans une état désespéré à l'Hôpital Tenon.

UN ANCIEN DEPUTÉ EN CORRECTIONNELLE

C'EST M. FRANCIS LAUR, QUI A ETE CONDAMNÉ POUR TROMPERIE ET HAUSSE ILLICITE.

Paris, 24 décembre. — La 10e chambre correctionnelle de la Seine a condamné aujourd'hui, pour tromperie sur la qualité de la marchandise et hausse illicite, M. Francis Laur, ancien député, ingénieur, à 2.000 francs d'amende ; M. Louis Degouy, un de ses intermédiaires, à 1000 francs d'amende : M. Horace Deely, autre intermédiaire, à 1000 francs d'amende par défaut. Il s'agissait de ventes de charbon anthraciteux, sous le nom d'anthracite.

Deux élus avaient trafiqué de leur influence

ILS ONT ETE CONDAMNES

Toulon, 25 décembre. — Le Tribunal Correctionnel a rendu son jugement dans une affaire de trafic d'influence. M. Antelme, ancien conseiller général du canton de Collobrières, a été condamné à 2 ans de prison et 10.000 francs d'amende. M. Debieux, ancien conseiller d'arrondissement de Cuers (Var), a été condamné à 10 mois de prison et à une amende de 5.000 fr.

Le feu a détruit le château de « l'Eminence Grise »

Nevers, 25 décembre. — Le château du Tremblay, construction datant du XVe siècle a été détruit par un incendie.

Cette propriété avait fait partie du patrimoine de François le Clerc du Tremblay, plus connu dans l'histoire sous le nom de « Père Joseph » et à qui les travailleurs donnèrent le surnom d'« Eminence grise ».

Le père Joseph, qui fut le conseiller intime de Richelieu a été l'instigateur de la guerre de 30 ans.

Le château du Tremblay était un très beau monument de l'architecture de la renaissance française.

Le Hanovre va-t-il se séparer de la Prusse ?

LES SEPARATISTES SE DECLARENT PARTISANS D'UN ETAT BAS-SAXON

Zurich, 26 décembre. — Le correspondant de la « Gazette de Francfort » télégraphie de Berlin que le comité du Parti hanovrien allemand a voté ces jours-ci à l'unanimité, une résolution en faveur de la séparation de la province du Hanovre de Prusse, de cette solution, le Comité se déclare partisant d'un Etat bas-saxon, dont ferait partie le Hanovre.

Le journal ajoute que l'état en question, d'accord avec les aspirations des séparatistes ne pourrait être qu'une monarchie.

La lettre de Valvakof

DRAME RUSSE

Liège, 25 décembre. — Mlle Marie D..., demeurant, rue [illegible], vers 4 heures de l'après-midi, un individu pénétra dans sa chambre, la bâillonna, la ligota, puis la menaçant d'un poignard, lui dit simplement : « Maintenant, la lettre de Valvakof ! »

Terrifiée, la jeune danseuse indiqua à l'individu le endroit où se trouvait la lettre ainsi réclamée.

Une fois en possession du pli cacheté, l'homme s'enfuit.

La jeune fille ne fut délivrée que vers 7 heures du soir, par une co-locataire. Elle prévint immédiatement la police.

Le pli cacheté lui avait été remis en avril 1919 par un jeune Russe nommé Valvakof.

« Si je m'en suis, en revenant de Russie, le 28 février 1921, avait-il dit, vous ouvrirez la lettre que vous porterez ensuite au consul de Russie ».

La police, après avoir vérifié les dires de la danseuse, recherche le mystérieux malfaiteur.

La résistance du Nord au projet de Lasteyrie

PROTESTATION DE L'ASSOCIATION DES SINISTRÉS DU DEPARTEMENT DU NORD

L'Association des Sinistrés du département du Nord a émis le vœu suivant, dans sa séance du 23 décembre courant, pour protester contre le projet de loi de Lasteyrie :

« Considérant que la loi du 17 avril 1919, sur les dommages de guerre, engage la « solidarité de toute la France » à l'égard des sinistrés et leur reconnaît le droit à la réparation « intégrale » de tous leurs biens ;

» Considérant que le gouvernement lui-même doit tenir les engagements qu'il a pris vis-à-vis des sinistrés et qui se répercutent dans les contrats industriels ou commerciaux passés par ces sinistrés, soit dans l'intérieur de la France, soit avec les pays étrangers ;

» Considérant qu'en adoptant ce projet, on irait au devant de désastres économiques plus grands que ceux de la guerre et qu'on accélérait les pays dévastés à la ruine totale ou au chômage ;

» L'Association des Sinistrés du département du Nord émet le vœu que la loi sur les dommages de guerre doit rester intangible ».

PROTESTATION DU COMITE D'INITIATIVE DE LA FEDERATION REGIONALISTE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

D'autre part, le Comité d'initiative de la Fédération Régionaliste du Nord et du Pas-de-Calais a voté à l'unanimité, l'ordre du jour suivant dans sa séance du 23 décembre :

« Considérant que le projet Lasteyrie, dont il est actuellement question, constitue un moyen détourné de diminuer le droit sacré des sinistrés, le comité d'initiative s'associe entièrement à la protestation de l'Association des Sinistrés et proclame la volonté impérieuse de la région de faire respecter dans toute son intégrité la loi des dommages de guerre ».

NOEL SPORTIF

Les Coupes de Natation

A Paris, Pouilley l'a gagnée

Paris, 25 décembre. — Cet après-midi s'est nagée, au Pont Alexandre, la classique coupe de Noël, qui se dispute sur la distance de la traversée de la Seine.

Le Belge de Sonnay exécute tout d'abord quatre plongeons fort réussis du haut du pont Alexandre. C'est ensuite le départ de la Coupe.

Le Tourquennois Padou, recordman de France, ne se présente pas. Le Belge Courbet, vainqueur de l'épreuve 1911 demande alors à participer à la course. Mais sur une réclamation de Pouilley, Courbet se voit refuser l'autorisation. Le départ est donné à 15 heures 25. Pouilley prend immédiatement la tête et gagne facilement par une dizaine de mètres d'avance. Le champion de Belgique, Van Schelle, incommodé par le froid, abandonne à mi-course.

Classement : 1er, Pouilley ; 2e, Sass ; 3e, Michel ; 4e, Dausey ; 5e, Courtin ; 6e, Rimbourg ; 7e, Lambotin ; 8e, Delalyman. Temps : 2'4"1/5.

A Marseille, elle a été enlevée par « le Chevalier Rose Sport »

Marseille, 25 décembre. — Favorisée par un temps magnifique la Coupe de Noël de natation, disputée ce matin dans la traversée du vieux port, 200 mètres, a obtenu un vif succès : 10 nageurs ont pris le départ.

Arrivée : 1er, Antoine di Maco (C.R.S.) en 3'30" ; 2e, Tison, 3'40" ; 3e, André di Maco, C.R.S.) 3'40 1/5 ; 4e, Navarre ; 5e, David ; 6e, Turioch (Anglais) ; 7e, Christine. Les Anglais Wilock Henderson et Toms ont abandonné. Le « Chevalier Rose Sport » est gagnant de la Coupe.

Foot-Ball Association

MATCHES AMICAUX

A LILLE. — Le Club Français (équipe 1 B) a battu l'Olympique Lillois (éq. 1 B) par 3 buts à 2.

A FIVES-LILLE. — Le Sporting-Club Fivois et l'Union Sportive de Ronchin-Thumesnil ont fait match nul 1 à 1.

A CAUDRY. — Le Star-Club de Caudry (équipe 1) a battu l'Union Sportive de Clichy (équipe réserve) par 6 buts à 1.

A PARIS. — Le Stade Français et le Racing-Club d'Arras se sont rencontrés sur le terrain de la Légion Saint-Michel et ont fait match nul. Chaque équipe marquant trois buts.

A la mi-temps, le Stade menait par 3 buts à 2.

ROUBAIX

Bureaux : 29, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Fédération des Syndicats commerciaux-détaillants de Roubaix et ses cantons

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Scrutin de ballottage du 26 décembre

C'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections définitives pour le Tribunal de Commerce.

Nous comptons que tous les petits commerçants et moyens commerçants, quelque soit le temps ou leurs occupations, iront voter sans aucune abstention pour les candidats du Petit Commerce désignés ci-dessous et présentés par la Fédération des Syndicats Commerciaux Détaillants.

Surtout, pas de confusion ! Rappelez-vous que n'ayant pas de juges sortants Petits Commerçants, nous ne présentons pas de candidats pour l'élection des 4 juges titulaires, urne 1, mais que nous présentons 7 candidats juges suppléants, urnes 2 et 3.

Faites confiance à la Fédération des Syndicats Commerciaux Détaillants, qui a fait ses preuves, en votant pour ses candidats.

Le scrutin se fera dans trois urnes différentes :

URNE 1. — Quatre juges titulaires pour deux ans. — Pour cette élection, la Fédération ne propose pas de candidats pour le motif indiqué plus haut.

URNE 2. — Quatre juges suppléants pour deux ans. — Candidats de la Fédération des Syndicats Commerciaux Détaillants : MM. FELIX Louis, président du Syndicat des débitants de boissons de Roubaix et ses cantons ; GHESQUIERE Henri, président du Syndicat des bouchers de Wattrelos ; LESAGE Jules, lingier, trésorier de la Fédération des Syndicats Commerciaux Détaillants ; TAPIS Charles, président du Syndicat des marchands de beurre.

URNE 3. — Trois juges suppléants pour un an. — Candidats de la Fédération des Syndicats Commerciaux Détaillants : MM. GOTHEELS Albert, président du Syndicat des Commerçants en faïence ; DELATTRE Arthur, épicier ; DELEFOLLY Fernand, commerçant, ex-commis-greffier de justice de paix.

Bureaux de vote ouverts de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour les électeurs du canton-Est de Roubaix : école de garçons de la rue Decrème ; du canton Ouest, Palais de Justice, rue du Grand-Chemin ; du canton Nord, école de filles de la rue de l'Ommelet.

Pour les électeurs de Wattrelos, à la Mairie de Wattrelos ; de Croix et Wasquehal, à la Mairie de Croix ; des communes du canton de Lannoy, à la Mairie de Lannoy.

Les Récompenses au dévouement familial

La distribution des récompenses du « Legs Boucher de Perthes » a eu lieu hier matin, à 11 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Kléber-Sory, adjoint au maire. Etaient présents : M. Paul Nys, Emile Lorthiois, Joseph Olivier, Jules Desplanque, délégués du Conseil Municipal ; Pollet-Duthoit, délégué de la Chambre de Commerce ; Joseph Croubre, délégué de la Société d'Emulation de Roubaix.

M. Kléber-Sory, président, ouvre la séance par une affirmable allocution et donne la parole à M. Jules Desplanque, rapporteur.

Dix-huit postulantes étaient inscrites cette année. Les distributions des années 1914 à 1919 n'ayant pu avoir lieu, la Commission disposait cette fois, d'une somme totale de [illegible] francs ce qui lui a permis d'attribuer 3 prix de 500 francs et six de 250 francs aux plus méritantes parmi les plus intéressantes.

LES LAUREATES

sont nommées :

1. Mlle Mathilde Bernard, née en 1879, épluchageuse, demeurant rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 11, ayant ses parents âgés et infirmes à sa charge ;

2. Mlle Jeanne Derniest, née en 1881, demeurant rue de Beaurepaert, 127, qui ne pouvant quitter sa mère, veuve et incurable, est obligée de faire chez elle un travail peu rémunérateur ;

3. Mlle Amanda Carbon, née en 1876, couturière, rue de Blanchemaille, 28, ayant un frère infirme à sa charge ;

4. Mlle Maria Toussaint, née en 1891, soigneuse en filature, demeurant rue du Bois, cour Bosquet, 2, qui est obligé du labeur le plus pénible pour subvenir aux besoins de son père et de sa mère, infirmes tous deux ;

5. Mlle Laure Destoop, née en 1886, couturière demeurant rue Philippe-le-Bon, 10, qui soigne seule ses parents âgés de 80 et 76 ans ;

6. Mlle Pauline Feu, née en 1876, papillonneuse, demeurant rue de Maubeuge, 30 (ex Lourdian) 20, ayant ses parents à sa charge ;

7. Mlle Lémélie Rossel, née en 1889, piqûrière, demeurant rue de Tuyas, 68, qui soigne sa mère et pourvoit aux soins du ménage ;

8. Mlle Marie Geenens, née en 1884, bérbrochetise, demeurant rue de Turgot, 74, seule à soigner sa mère malade et âgée de 78 ans ;

9. Mlle Zélia Delespaul, née en 1882, couturière demeurant rue de la Paix, 31, qui a soigné pendant de longues années ses vieux parents, aujourd'hui décédés, et a recueilli maintenant les jeunes enfants de son frère veuf.

« L'AIR DE PARIS » A L'HIPPODROME

« L'AIR DE PARIS », c'est pour les étrangers le parfum capiteux qui trouble les cervelles. Un officier américain vient en France pour s'acquitter d'une dette de famille. Il tombe dans un milieu aristocratique où il évolue avec une cordialité et une maladresse infinies. Son ignorance de la vie et des usages parisiens le plonge dans d'inextricables imbroglios.

L'œuvre de MM. Maurice Hennequin et H. de Gorsso est spirituelle, élégante et délicieusement gaie.

La preuve en est faite, « L'AIR DE PARIS » sixième spectacle du cycle d'hiver Ch. Barel, est une pièce désopilante qui amuse prodigieusement les honnêtes gens sans grossièreté et sans bassesse.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Raoul-Rogen et Raymonde Durieux, rue Voltaire, 21. — Henri Cailleux, rue Dampierre, 91. — Emilienne De Looze, rue Jacquard, 8. — Jean Paemelaere, rue Epeule, 157 bis. — Marcelle Dendooven, rue Villars, 14. — Madeleine Vandenhme, rue Heim, 53. — Marie Baillin, rue Alger, 208. — Jacques Lainé, rue Arta, 61. — Jeanne Rucquois, rue Tilleul. — Noël Plouvier, ru eBoucivaut. — Michel Van Ryssel, rue Blanchemaille, 184.

Décès. — Camille Oeman, 29 ans, rue Turgot, 14. — Joseph Thomasse, 20 ans, rue Blanchemaille, 37. — Fortunée Vallée, épouse Lecerf, 53 ans, rue Inkermann, 20. — Alodie Delgrange, épouse Noyon, 71 ans, rue Espagne, 23. — Angélique Terrier, épouse Dervaux, 53 ans, rue Montgolfier, 113.

TOURCOING

Secours aux chômeurs

Les distributions de pain et de bons de denrées commenceront mardi 28 courant, au Bureau de Bienfaisance.

Elles auront lieu dans l'ordre suivant : 1. Aux familles inscrites la semaine dernière au Bureau de Bienfaisance : de 8 h. à 10 h. de A à L ; de 10 h. à midi de M Z.

2. Aux familles qui ont été inscrites au Bureau de Secours, rue de Tournai, et à qui ont été délivrés des numéros provisoires (petits tickets jaunes) : de 2 h. à 3 h., n. 7455 à 7550 ; de 3 h. à 4 h., n. 7551 à 7600.

Pour éviter l'encombrement et faciliter le service, les familles sont instamment priées de se présenter aux heures et dans l'ordre indiqué. Il est recommandé de se munir d'une serviette pour envelopper le pain.

Les jours de distribution, c'est-à-dire, les mardis et mercredis de chaque semaine, les inscriptions seront suspendues.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Emile Billet, rue de Metz, 5. — Agnès Bussichaere, rue Roubaix, 101. — Marcel Florin, rue Chevreul, 73.

Décès. — Maurice Duponchel, rue Nationale, 190. — Elise Dilliez, 78 ans, ép. de Amana Deleuilleris, rue Pasteur, 84.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, sous la présidence de M. Briffaut, maire, pour l'examen des questions suivantes, précédées d'une réclamation de M. Applaincourt, conseiller, contre quelques inexactitudes au procès-verbal, qu'il aurait relevées.

Bureau de Bienfaisance. — Le compte pour 1919 se balance comme suit : recettes, 1 million 179.685 fr. ; dépenses, 1 million 822.767 fr. Le budget additionnel, s'élevant à 78.422 fr., s'équilibre. Approbation est donnée.

Hospices. — Le Conseil approuve aussi le compte présentant un excédent de recettes de 63.586 fr.

Dommages de guerre. — Un crédit de 50.000 francs est demandé à l'Etat pour la réparation des bâtiments communaux. On vote 4.500 fr. pour réparations à l'Hôtel de Ville et 10.000 fr. pour remplacer le matériel scolaire à remplacer.

Mutilés. — La demande de subvention du Comité départemental est renvoyée à la Commission des Finances.

Pour le corps enseignant. — A partir du 1er janvier 1921, l'indemnité de logement concédée aux instituteurs et institutrices de la commune sera double.

Groupe scolaire du Laboureur. — L'achèvement des travaux est voté à l'unanimité. La dépense s'élève à 782.450 fr. Une avance de 94.000 francs, remboursable en 40 ans, est demandée à l'Etat.

Contre l'augmentation des abonnements de Tramways. — Divers vœux sont présentés : 1. pour le remboursements de différences pour certains abonnés lors des changements de tarifs ; 2. l'augmentation du nombre de voitures en circulation aux heures d'affluence ; 3. l'augmentation très sensible des abonnements pour les employés, tandis que le « statu quo » a été observé par les abonnements ouvriers.

Secours aux chômeurs. — Le Conseil proteste contre les mesures insuffisantes prises à cet égard par le Gouvernement.

Cimetière du Centre. — Un terrain de 3.000 mètres carrés situé près du cimetière, est acheté à raison de 4 francs le mètre. Avec l'aménagement, la dépense atteindra 22.000 fr.

Ouverture de la rue du Sartel. — L'acquisition des terrains et frais d'aqueduc atteindra 80.553 francs.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Georgette Dheedene, rue Pierre-Curteau, 64. — Suzanne Mortier, rue du Sartel, 10. — Demoore, 4. — Raymond Delmotte, rue Mirbel, 6. — Fasinac, 13.

PUBLICATIONS. — Pierre Yon, douanier à Wattrelos, Sapin Vert et Madeleine Candoja, employée de culture à Clos-Fontaine (Seine et Marne).

LILLE

Chez les Débitants de tabac

Le Syndicat de Lille et Banlieue nous communique :

« Le Syndicat de Lille et Banlieue, a été heureux d'enregistrer le gros succès de la journée corporative du 14 décembre, organisée d'une part pour resserrer la liaison entre les Syndicats similaires de la région, d'autre part pour renouveler publiquement leurs protestations contre l'autorisation accordée aux grands magasins de vendre des tabacs de luxe français et étrangers, autorisation violant les principes et les règles de la loi sur le monopole.

Indépendamment de la satisfaction d'une fête en tous points réussie, le Syndicat de Lille a éprouvé la grande joie d'apprendre le soir même, par télégramme, que sur la menace d'une demande d'interpellation déposée par M. Ignace, député de la Seine, d'accord avec M. Albert Inghels, député du Nord, président d'honneur du Syndicat de Lille, le Ministère avait enfin retiré cette autorisation irrégulière.

Le Syndicat des débitants de tabac de Lille et Banlieue félicite la Fédération Nationale, qui a si habilement déclanché la contre-offensive nécessaire. Il adresse des remerciements à MM. les sénateurs et députés du Nord qui ont, quasi-unanimement, approuvé le mouvement, mais il exprime particulièrement sa respectueuse gratitude à M. Charles Delesalle, député du Nord, qui a représenté avec tant de distinction les parlementaires du Nord à la fête du 14 décembre ; enfin à M. Albert Inghels, député du Nord, pour ses démarches énergiques qui ont, pour une grosse part, déterminé le retrait d'une mesure inégale, injustifiable et inopportune.

Le Syndicat de Lille demeure reconnaissant à la Presse de sa sympathie et l'assure, en passant, qu'il placera toujours au même plan les revendications du public, les intérêts du Trésor et les légitimes desiderata des gérants, toutes causes qui sont d'ailleurs indissolublement liées ».

A. BEGUIN.

N.-B. — La Fédération des gérants de débits de tabac du Nord est heureuse d'apprendre à tous ses collègues que les nouveaux traités établis à Boulogne le sont sur la base de 25 %.

Ce succès est obtenu grâce aux courageuses et infatigables interventions de nos amis Rue (Fédération) et Dejonghe (Syndicat de Boulogne).

Nous sommes donc tranquilles maintenant, sûrs de l'amabilité et de l'esprit de justice qu'animent notre éminent directeur, quant à l'établissement de nos futurs traités. — A. B.

Chansons de Noël !

Quand j'étais petit, ma grand'mère avait coutume de me chanter, en ces jours de Noël, une chanson du cru — on la trouve encore dans les « Mœurs populaires » de A. Destrosseaux — qui n'était pas sans évoquer dans ma cervelle vicieuse d'enfant trop précoce, certaines idées de polissonneries.

Dame ! ...aussi ma grand'mère chantait des choses énormes, sans aucune malice d'ailleurs. Jugez :

Le petit Jésus est né,
Vous le savez...
La bonne Vierge l'a produit
Dans une étable
La bonne Vierge l'a produit
Pendant la nuit.

Et, déjà féministe-extrémiste sans s'en douter, ma bonne grand'mère, ravalant le bon Saint-Joseph, lui faisait carrément porter jupon :

Saint Joseph, de son manteau
Fit un berceau
Il enveloppa le petit poupon
Dans sa cotonne
Il enveloppa le petit poupon
Dans son jupon.

Ces couplets moult polissons que me chantait jadis « mère-grand » sont passés de mode. Les grand'mères d'aujourd'hui, quoi qu'on en dise, sont beaucoup plus correctes. Quant aux petits enfants, ils s'affirment, eux, comme très philosophes... j'ai pu le constater hier.

Pour mon plaisir, j'entendis en effet d'adorables gosses chanter en tournant en rond sur la place Wicar :

Au rond petits patapons,
N'y a de l' tarte à nos maisons !
Si l'n'a pas nous s'en pass'rons !

A la bonne heure, ces divins moutards ont prévu qu'en ces temps de vie chère, en ce « Noël de chômage », il se pourrait bien que la tarte espérée fasse défaut sur la table familiale.

Ces gosses me plaisent... ce sont déjà des petits hommes et des petites femmes dont la philosophie souriante et j' m'enfoutiste me paraît digne d'éloges.

En fait de chants de Noël... las !... j'en entendu aussi la chanson de la misère... la chanson des sans-travail !... Et elle donnait celle-là, je vous prie de le croire, une déroutante signification à Noël !

Travailleurs, mes frères, avouez que, tout comme autrefois, la loi d'amour est toujours une belle chimère et que vingt siècles de soi-disant progrès n'ont pas encore réussi à transformer la paille de l'étable de Bethléem en quelque chose de plus doux.

Décidément, les pleurs sont morts... et les doux chants d'amour ne concordent plus avec l'amère et décevante réalité.

Par contre, et pour finir, j'ai entendu un dernier chant de Noël qui m'a semblé très bien résumer l'idéal des nouveaux riches, dont se pare tristement notre époque. Cramoisis et bouffis de graisse, une bande de noceurs beuglait à la sortie d'un établissement copurchic :

Le vin pétille : l'Univers
A nos yeux se déroule
Comme un peuple brisant ses fers
Ah ! quelle heureuse foule
Plus de vin !... Nous languissons tous ;
La terre n'est qu'un bagne...
Gloire, gloire aux glouglous,
Les vins doux,
Aux gloutons de Champagne !...

C'est ce très triste chant de Noël qui retentit le dernier, hier, à mes oreilles !...

Décidément, j'aime encore mieux les Noëls innocemment polissons que me chantait autrefois ma vieille grand'mère !...

G. GRATIGNE.

L'Arbre de Noël dans les Hôpitaux

Poursuivant sa tournée bienfaisante, le Comité de l'Arbre de Noël, présidé par MM. Assomption et Doulteau de Try, a fait passer hier dans les hôpitaux Saint-Sauveur et de la Charité. Par les soins du Comité, les enfants qui se trouvaient dans ces établissements ont été gratifiés de jouets, de friandises, de bonnes coquilles.

On nous informe, d'autre part, que le Comité de l'Arbre de Noël a encore reçu :

100 francs du Havre ; 25 francs du Mans ; une caisse de jouets de faïence (110 kilos) de Sauguemines, et les dépêches suivantes :

« Thionville. — Petits Thionvillois pensent petits amis Lillois et transmettent 420 francs à l'occasion de Noël ». — MAIRE.

« Haguenau. — Toutes les filles en volent 50 francs pour petits Lillois et pensionnat ajoute trois colis étiquetés confectionnés par élèves ». — LA SUPERIEURE.

Ces dons seront distribués prochainement aux enfants qui n'ont pas encore été servis.

Les GALERIES LILLOISES, 43 à 49, rue Nationale, Lille, acceptent en paiement les Bons d'Achats de la Reconstitution. 9301.

Une